



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 04
20 et 22 Octobre 2020

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Ménard, Daniel Leparoux

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-verbal

La Commission approuve le PV n° 03 du 15 octobre 2020 sans réserve.

2. Matches remis

- La Commission prend connaissance des PV de la Commission Départementale Sportive n° 03 du 22 Octobre 2020 ;
- Au regard des informations transmises par les clubs concernant des cas de Covid-19 et de « cas contact », la Commission prend la décision de reporter les rencontres ;

De ces faits, la Commission décide de faire jouer ou rejouer les rencontres à la 1^{ère} date libre du calendrier.

La Commission rappelle que la demande de report d'une rencontre pour des raisons d'effectif n'est pas un motif recevable. Les rencontres sont tenues de se jouer aux dates prévues au calendrier général et fixées par la Commission.

Par décisions du Comité de Direction de la L.F.P.L. du 16 septembre 2020 et du Comité de Direction du District du 6 octobre 2020, la gestion des priorités des rencontres de Coupes et championnats a été modifiée compte tenu du contexte sanitaire et de la gestion calendaire des compétitions

En dehors des Coupes nationales qui demeurent prioritaires :

- les dates au calendrier réservées aux « matchs remis » sont priorisées pour les championnats,
- un match de championnat départemental non joué à sa date initiale pourra être reporté en lieu et place d'une rencontre de Coupe Pays de la Loire,
- les Coupes du District pour la saison 2020/2021 ne sont pas prioritaires sur les championnats départementaux.

Dans un souci constant d'adaptation à la situation vécue actuellement, le Comité de Direction pourra être amené à prendre de nouvelles mesures.

Départemental 2 U17 Masculin / 1			Groupe D		175
23128317	55441.1	500041	Nantes La Mellinet 2	. 560136 GJ Asr/Paulx Mach 1	17/10/2020 31/10/2020 RP 16H
Départemental 1 U17 Masculin / 1			Groupe A		168
23128023	55336.1	534841	St Marc Sur Mer Foot 2	. 560489 St Joachim Fc Briere 1	18/10/2020 24/10/2020 RP 10H30
Départemental 1 U15 Masculin / 1			Groupe C		41
23124329	54699.1	520085	Basse Goulaine Ac 1	. 502386 Nantes St Pierre 1	17/10/2020 24/10/2020 RP 14H
Départemental 1 U15 Masculin / 1			Groupe D		42
23124454	54715.1	590304	Vieillevigne Planche 1	. 581794 La Chap. Heulin Foev 1	17/10/2020 31/10/2020 RP 16H
Départemental 2 U15 Masculin / 1			Groupe B		50
23123681	54593.1	513964	St Mars Du Desert Ja 1	. 550364 GJ Moisdon Forges 1	17/10/2020 24/10/2020 RP 16H
Départemental 3 U15 Masculin / 1			Groupe D		58
23125136	54803.1	514478	Getigne Boussay Fc 1	. 502518 Vallet Es 1	17/10/2020 24/10/2020 RP 16H
Départemental 4 U15 Masculin / 1			Groupe E		150
23126119	55027.1	520085	Basse Goulaine Ac 2	. 500041 Nantes La Mellinet 2	17/10/2020 24/10/2020 RP 14H
Départemental 4 U15 Masculin / 1			Groupe G		152
23126295	55086.1	501904	Nantes Fc Feminines 2	. 581794 La Chap. Heulin Foev 2	17/10/2020 31/10/2020 RP 16H
Départemental 4 U15 Masculin / 1			Groupe H		153
23126438	55114.1	511875	St Philbert Gd Lieu 2	. 547524 Ste Pazanne Retz Fc 2	17/10/2020 24/10/2020 RP 14H
Départemental 5 U15 Masculin / 1			Groupe H		161
23127685	55220.1	502518	Vallet Es 2	. 514034 Gorges Elan 2	17/10/2020 31/10/2020 RP 14H
Départemental 5 U15 Masculin / 1			Groupe K		188
23229275	58925.1	502386	Nantes St Pierre 2	. 523294 Nantes Fcta 2	17/10/2020 24/10/2020 RP 16H
Départemental 1 U14 Masculin / 1			Poule A		186
23122387	54505.1	547524	Ste Pazanne Retz Fc 21	. 514875 Sautron As 21	17/10/2020 31/10/2020 RP 14H
Départemental 1 U14 Masculin / 1			Poule C		185
23123562	54563.1	511875	St Philbert Gd Lieu 21	. 502386 Nantes St Pierre 21	17/10/2020 24/10/2020 RP 14H

3. Coupe U15 Intersport – Coupe U18 Jean Olivier : 1^{ère} phase

La Commission établit les groupes des Coupes U15 Intersport et U18 Jean Olivier qui se dérouleront sous forme de championnat aux dates suivantes :

- 14 Novembre 2020
- 21 Novembre 2020
- 28 Novembre 2020

Organisation des tours suivants :

Samedi 16 Janvier 2021, 32^{èmes} de Finale

Samedi 13 Février 2021, 16^{èmes} de Finale

Samedi 20 Mars 2021, 1/8^{èmes} de Finale

Samedi 15 Mai 2021, ¼ de Finale

Samedi 5 Juin 2021, Phase finale à 4

Le règlement des compétitions sont publiées sur le site Internet du District

• Coupe U15 Intersport

Rappels réglementaires

La Coupe U15 est ouverte aux équipes U15/U14 évoluant en championnats de District U15 et U14.

La Commission rappelle que : "En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule (Article 10, du Règlement des Championnats Jeunes Masculins)".

• Coupe U18 Jean Olivier

Rappels réglementaires

La Coupe U18 « Jean Olivier » est ouverte aux équipes U18/U17/U16 évoluant en championnat de District U18, U17 et U16.

Les équipes engagées et encore qualifiées en Coupe Gambardella, en Coupes des Pays de la Loire U19 ou U17 pour la compétition propre ne pourront pas être incorporées dans la Coupe U18 Jean Olivier au-delà des 32^{èmes} de finale.

A partir des 16^{èmes} de finales inclus, l'équipe toujours qualifiée en Coupe Gambardella ou en Coupe des Pays de la Loire verra son engagement retiré de la Coupe U18 Jean Olivier.

La Commission rappelle que : "En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule (Article 10, du Règlement des Championnats Jeunes Masculins)".

• Gestion des priorités entre les coupes et championnats

Par décisions du Comité de Direction de la L.F.P.L. du 16 septembre 2020 et du Comité de Direction du District du 6 octobre 2020, la gestion des priorités des rencontres de Coupes et championnats a été modifiée compte tenu du contexte sanitaire et de la gestion calendaire des compétitions

En dehors des Coupes nationales qui demeurent prioritaires :

- les dates au calendrier réservées aux « matchs remis » sont priorisées pour les championnats,
- un match de championnat départemental non joué à sa date initiale pourra être reporté en lieu et place d'une rencontre de Coupe Pays de la Loire,
- les Coupes du District pour la saison 2020/2021 ne sont pas prioritaires sur les championnats départementaux.

Dans un souci constant d'adaptation à la situation vécue actuellement, le Comité de Direction pourra être amené à prendre de nouvelles mesures.

Le Président,
Mickaël Herriau



Le Secrétaire,
Hubert Bernard

